

Master - Mention DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES - Parcours DROIT PENAL, TRAITEMENT CRIMINOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIE FORENSIQUE

PRESENTATION DES DONNEES D'INSERTION PROFESSIONNELLE A 30 MOIS

Entre décembre 2021 et mai 2022, les diplômés 2019 ont été invités à répondre à une enquête d'insertion professionnelle 30 mois après l'obtention de leur diplôme. A cette occasion, ils ont été interrogés sur leur situation au 1er décembre 2020 (à 18 mois) et au 1er décembre 2021 (à 30 mois).

Profils de parcours après l'obtention du diplôme

Les données sont présentées en distinguant 3 profils de parcours entre l'obtention du diplôme en 2019 et le 1er décembre 2021 :

Entrée dans la vie active directe (VAD)

Cette partie porte sur les diplômés étant entrés directement sur le marché du travail suite à l'obtention du leur diplôme et ne l'ayant pas quitté pendant 30 mois. Leurs situations principales au 1er décembre 2020 (18 mois) et 2021 (30 mois) sont présentées.

Poursuite d'études ou reprise d'études dans l'enseignement supérieur (PRE)

Cette partie porte sur les diplômés se déclarant inscrits dans un établissement du supérieur pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur les 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme (2019-2020 à 2021-2022). Seule leur situation principale au 1er décembre 2021 (30 mois) est présentée.

Inactivité dans les 30 mois après l'obtention du diplôme (INA)

Cette partie porte sur les diplômés ayant quitté le marché du travail et n'ayant pas poursuivi d'études dans les 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Seule leur situation principale au 1er décembre 2021 (30 mois) est présentée.

Diplômés 2019 - Taux de réponse à l'enquête d'insertion professionnelle

| | Effectifs | Fréquence |
|---------------|-----------|-----------|
| Répondant | 5 | 45,5% |
| Non répondant | 6 | 54,5% |
| Total | 11 | 100,0% |

Que deviennent nos diplômés après l'obtention de leur diplôme?

Après l'obtention de leur diplôme.

- 0 diplômé(s) est(sont) entré(s) directement dans la vie active (VAD) et est(sont) présent(s) sur le marché du travail depuis 30 mois.
- 5 diplômé(s) a(ont) poursuivi ou repris des étude(s) (PRE) dans les 30 mois après l'obtention du diplôme.
- 0 diplômé(s) a(ont) connu une période d'inactivité (INA), c'est-à-dire est(sont) momentanément sorti(s) du marché du travail dans les 30 mois, sans poursuivre ou reprendre des études.



Diplômés ayant poursuivi ou repris des études (PRE) dans les 30 mois Situation principale au 1er décembre 2021

| | Effectifs |
|-----------|-----------|
| En emploi | 5 |
| Total | 5 |

| INSERTION DES DIPLOMES – INFORMATIONS A RETENIR | | |
|--|-----------------------------------|------|
| NS = Résultats non significatifs : Effectif < 3 individus Diplômés 2019 | | |
| PRE | Taux d'insertion(1) à 30 mois 5/5 | 100% |

- (1) Taux d'insertion de la population active = nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi)
- (2) Taux d'emploi stable = nombre de diplômés en emploi stable (CDI, fonctionnaire, indépendants, prof. libérale) / nombre de diplômés en emploi
- (3) Niveau d'emploi attendu : Cadre ou intermédiaire pour un diplômé de Licence professionnelle / Cadre pour un diplômé de Master
- (4) Salaire net mensuel médian en euros (primes, 13e mois compris) calculé sur les emplois occupés au 1er décembre 2020, à temps plein, en France



Master - Mention DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES - Parcours DROIT PENAL, TRAITEMENT CRIMINOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIE FORENSIQUE

POURSUITE OU REPRISE D'ETUDES (PRE)

Quelles études après l'obtention de ce diplôme?

Etudes ou formations suivies dans les 30 mois après l'obtention du diplôme

La poursuite ou reprise d'études concerne tous les diplômés se déclarant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur les 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme (de 2019/20 à 2021/22).

Evolution de la poursuite d'études ou reprise d' études dans les 30 mois après l'obtention du diplôme

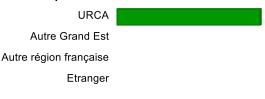
Oui Non



Type de diplôme en 2019/20

| | Effectifs |
|-------------------------|-----------|
| Préparation de concours | 3 |
| Autre | |
| Total | 3 |
| | |

Lieu de la poursuite d'études en 2019/20



Intitulés des formations suivies en 2019/20

| | Effectifs |
|---------------------------------------|-----------|
| Préparation au concours de l' | 1 |
| administration pénitentiaire | ' |
| Préparation au concours d'officier de | 4 |
| gendarmerie | ı |
| Préparation au concours Officier de | 4 |
| police | 1 |
| Total | 3 |

Type de diplôme en 2020/21

| | Effectifs |
|-------------------------|-----------|
| Préparation de concours | 2 |
| Autre | |
| Total | 2 |
| · | |

Lieu de poursuite d'études en 2020/21



Intitulés des formations suivies en 2020/21

| | Effectifs |
|--|-----------|
| Préparation à l'examen d'entrée au CRFPA | 1 |
| Préparation au concours Officier de police | 1 |
| Total | 2 |

Type de diplôme en 2021/22

| | Effectifs |
|-------------------------|-----------|
| Préparation de concours | |
| Autre | 1 |
| Total | 1 |

Lieu de poursuite d'études en 2021/22

URCA
Autre Grand Est
Autre région française
Etranger

Intitulés des formations suivies en 2021/22

| ilititules des formations survies en . | 2021/22 |
|---|-----------|
| | Effectifs |
| DU Transformation numérique du droit et légaltech | 1 |
| Programme Grande Ecole | |
| Total | 1 |



Master - Mention DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES - Parcours DROIT PENAL, TRAITEMENT CRIMINOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIE FORENSIQUE

POURSUITE OU REPRISE D'ETUDES (PRE)

Quels emplois après une poursuite d'études post-diplôme?

Situation principale au 1er décembre 2021

PRE-Situation principale (30 mois)



PRE-Insertion (30 mois)

| | Fréquence |
|------------------|-----------|
| Taux d'insertion | 100,0% |
| Taux de chômage | |
| Total | 100,0% |

Taux d'insertion =nombre de diplômés en emploi /nombre de diplômés en emploi ou en recherche d'emploi

Taux de chômage =nombre de diplômés en recherche d'emploi /nombre de diplômés en emploi ou en recherche d'emploi

PRE-Type d'emploi (30 mois)



PRE-Niveau de l'emploi occupé (30 mois)



PRE-Intitulés des emplois occupés (30 mois)

| Effectifs |
|-----------|
| 1 |
| 1 |
| 1 |
| 1 |
| 1 |
| 5 |
| |

PRE-Type d'employeur (30 mois)

| Secteur public | | 3 |
|--------------------|---|---|
| Secteur privé | | |
| Secteur associatif | 2 | |